
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2017

L'an 2017 le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude MANCEAU.

Etaient présents :

M. BEHERAY Pierre, M. BUISSON Gérard, Mme BURGHOFFER Chantal, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, Mme GONTHIER Annie, M. JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, Mme LAGRAVIERE Isabelle, M. LANCESTREMER Armand, M. LE NAGARD Jean François, M. MANCEAU Claude, M. METIVIER Laurent, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel, M. RECOUSSINES Michel.

Procuration(s) :

Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à Mme LAGRAVIERE Isabelle, M. CHERRIER Claude donne pouvoir à M. MANCEAU Claude, M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. NOEL Michel, M. LE FOLL Joseph donne pouvoir à M. BEHERAY Pierre, M. LEBAR Daniel donne pouvoir à M. JOUIN Dominique, Mme VENANT Annick donne pouvoir à M. JULLIEN Jean-Pierre.

Etai(ent) absent(s) :

M. BOE Gérard, M. BOHY Gérald, M. LAVENANT David, M. LEMAITRE Patrick, Mme VIROT Sandrine,

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CHANCEL Françoise, M. CHERRIER Claude, M. COLLEU Christian, M. LE FOLL Joseph, M. LEBAR Daniel, M. STENGER Jean-Marie, Mme VENANT Annick,

A été élu(e) comme secrétaire de séance : M. GARDERA Denis

Assistaient :

Mme MAHAUD Joelle (Responsable comptabilité, RH, paie du SIARNC)
Mme NOEL (secrétaire du SIARNC)
M. ESTIER (ingénieur SIARNC)
M. JUVANON (directeur du SIARNC)

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte rendu du comité syndical du 13 12 2016*
2. *Désignation du secrétaire de séance*
3. *Approbation des comptes de gestion des trois budgets*
4. *Vote des comptes administratifs des trois budgets*
5. *Affectation du résultat*
6. *Budget primitif 2017*
7. *Liste des marchés conclus en 2016*
8. *Demande de subventions Aquex*
9. *Adhésion au groupement de commandes Cyber Risque*
10. *Ressources Humaines*
 - a. *Médaille d'honneur*
 - b. *Recrutement*
11. *Composition de commission d'appel*
12. *Composition de la commission des travaux*
13. *Questions et Points Divers*

M. le Président, en ouverture de séance, a rendu hommage par une minute de silence à Monsieur Laurent Charles, délégué de Saint Germain de la Grange, décédé le 15 janvier 2017 à l'âge de 56 ans.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 12 2016

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité. M. Armand LANCESTREMER ne prend pas part au vote.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Denis Gardera a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES TROIS BUDGETS

Les Comptes de gestion de la Trésorerie pour les budgets (1) Principal, (2) Régie de maîtrise d'œuvre, et (3) Assainissement non collectif du SIARNC, sont en concordance sur les opérations budgétaires enregistrées dans le projet de Compte administratif 2016 du SIARNC.

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les comptes de gestion 2016 de la Trésorerie du SIARNC.

4. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES TROIS BUDGETS

Les Comptes administratifs du SIARNC pour les budgets (1) Principal, (2) Régie de maîtrise d'œuvre, et (3) Assainissement non collectif, sont en concordance avec les Comptes de gestion tenus en 2016 par le Trésor Public.

Où l'exposé de M. le Président, et sous la présidence du 1^{er} vice-Président M. Sylvain DURAND, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité et en l'absence du Président, de voter les Comptes administratifs 2016 du SIARNC

- Budget principal assainissement collectif,
- Budget Régie de maîtrise d'œuvre,
- Budget Assainissement Non-Collectif.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET PRINCIPAL (1)

Bilan de la section d'investissement 2016 du budget (01):

L'excédent de l'année 2016 proprement dite est de	1 610 019,31 €
Compte tenu du déficit antérieur reporté, de	945 397,80 €
L'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2016 est de	664 621,51 €
Les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2016 sont:	
o en dépenses, de	513 531,00 €
o en recettes, de	1 700 725,00 €
Le solde excédentaire des restes à réaliser 2016 est de	1 187 194,00€
En conséquence, le total de l'excédent cumulé d'investissement et du solde excédentaire des restes à réaliser est de	1 851 815,51 €

Bilan de la section d'exploitation 2016 du budget (01) :

L'excédent de l'année 2016 proprement dite est de	202 867,91 €
L'excédent reporté des années antérieures est de	856 716,44 €
L'excédent cumulé au 31/12/2016 est de	1 059 584,35 €

Par opération d'ordre non budgétaire correspondant à l'intégration de l'excédent de clôture de la carte boues du SIRR, une somme de 1399,42 € s'ajoute à l'excédent cumulé, portant la somme à répartir à 1 060 983,77 €.

Il n'existe aucun besoin de couverture de déficit de l'exécution de la section d'investissement 2016 proprement dite. Néanmoins une somme de 1000 €, correspondant à la plus-value de cession du

véhicule master (reprise par le garage), doit règlementairement être reprise du résultat et affectée en investissement.

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation 2016, soit 1 060 983,77 €, comme suit :**

- **Pour un montant de 1 000 € à l'article 1064 (compte de réserves),**
- **Pour le solde (1 059 983,77 €), au compte de recettes 110 « report à nouveau solde créditeur (R002) » du chapitre « excédents reportés », de la section d'exploitation du BP 2017.**

Le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 664 621,51 € est reporté au compte « excédent antérieur reporté (R001) » du budget primitif 2017.

BUDGET REGIE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (2)

Le budget Régie de Maîtrise d'œuvre, sans section d'investissement, ne nécessite aucune affectation de résultat. Néanmoins il est d'usage de prendre annuellement une délibération pour le constater.

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de constater par délibération l'absence d'affectation du résultat est proposée au Comité Syndical**

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (3)

Le budget assainissement non collectif présente un excédent cumulé d'investissement de 5 856,66 €, inchangé par rapport à l'exercice précédent (aucune réalisation en section d'investissement hors amortissement). Il ne nécessite aucune affectation de résultat.

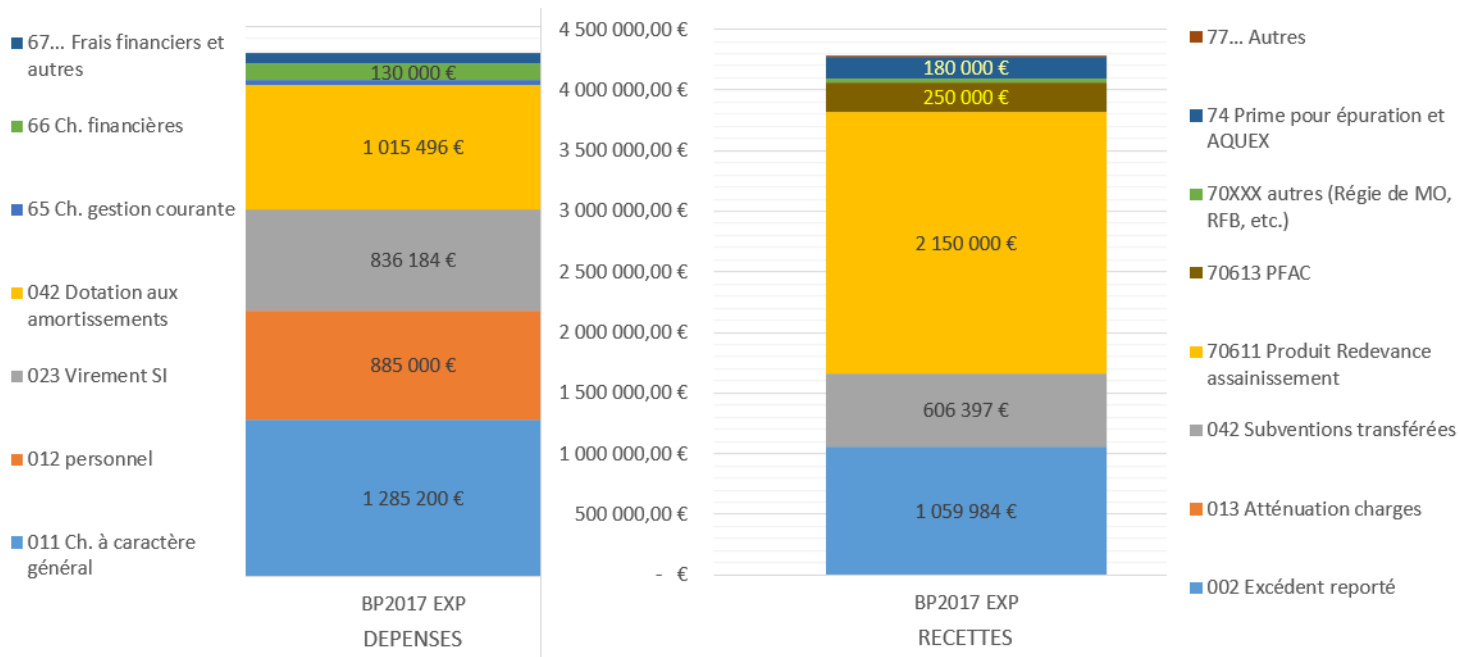
Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de constater par délibération l'absence d'affectation du résultat est proposée au Comité Syndical.**

6. BUDGET PRIMITIF 2017

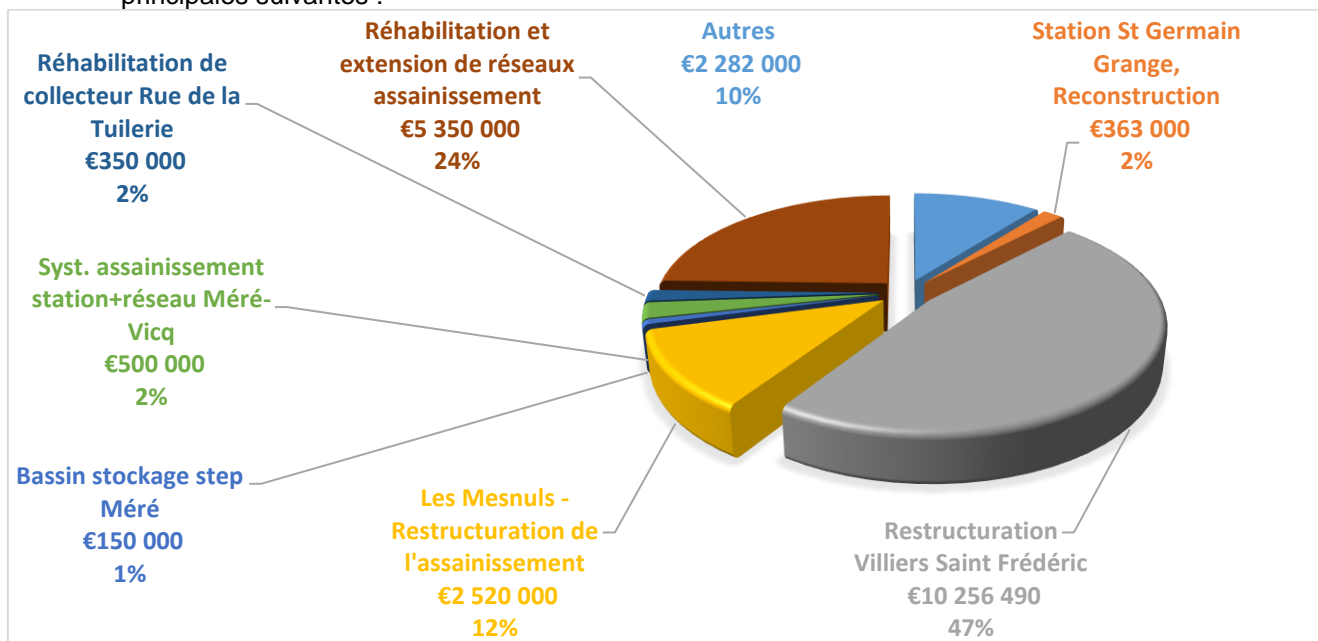
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL (1)

- **Section d'exploitation 2017 dépenses (4 281 880,51 € soit -1,5% par rapport au BP2016) :**
 - o +2% sur les charges techniques,
 - o +6% sur les charges de personnel si effectifs complets de 15 agents (+1,5 Equivalent Temps Plein par rapport à 2016),
 - o une baisse du montant des intérêts de la dette (-19%), conformément à l'en cours de dette du SIARNC.

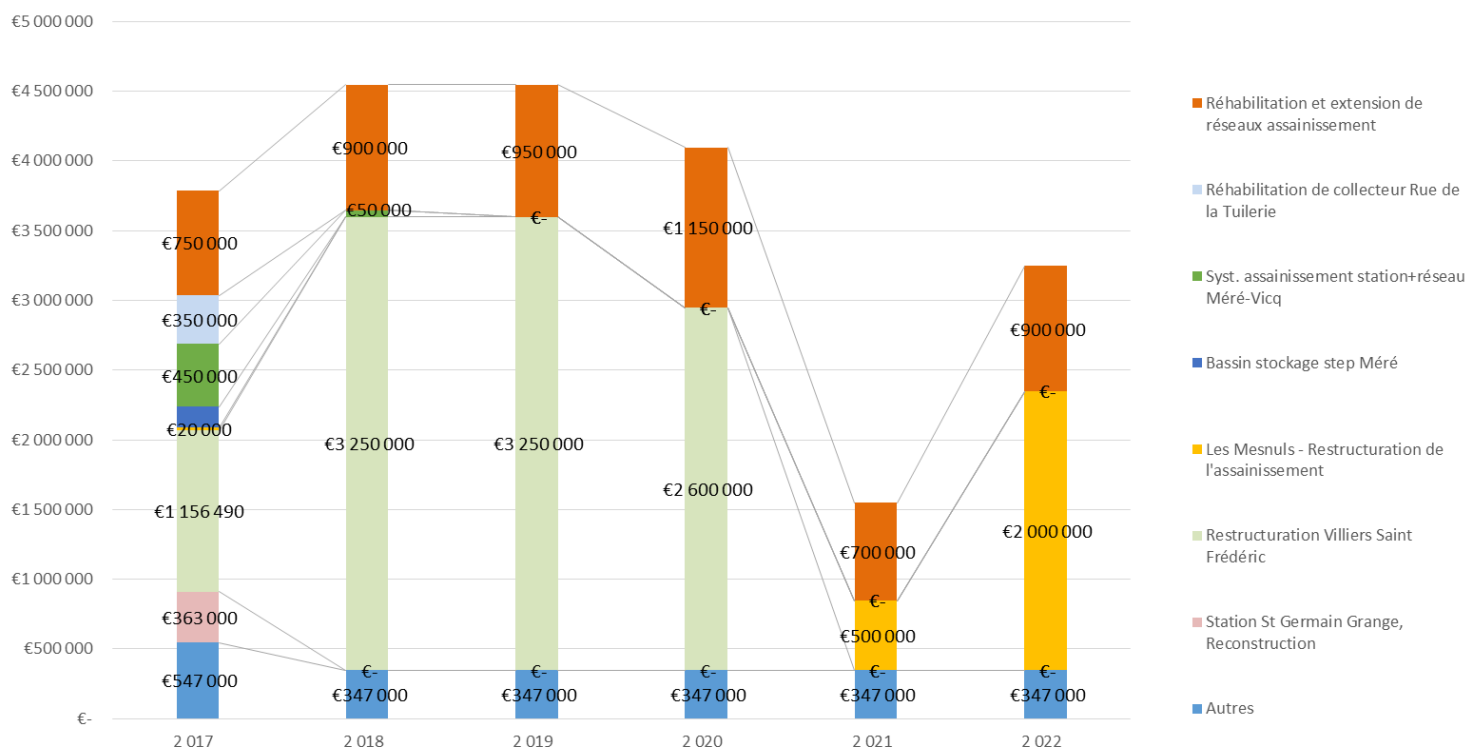
- **Section d'exploitation 2017 recettes (4 281 880,51 €) :**
 - o Progression de l'objectif de produit de la redevance de 100 000 € par rapport à celui retenu en 2016
 - o Recul de la prime pour épuration (-20%).
 - o L'excédent reporté a progressé de 202 867,91 €.



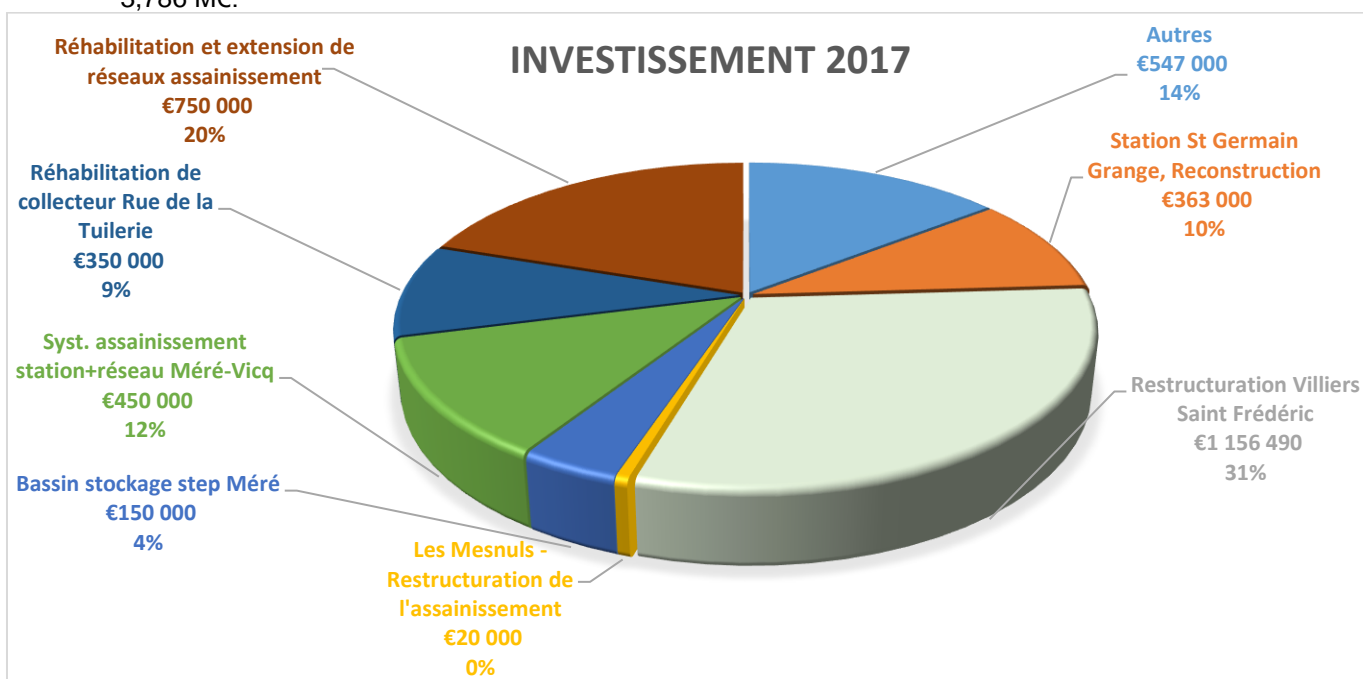
- **Section d'investissement 2017 dépenses (5 280 886,74€ soit -19% par rapport au BP2016) :**
Le programme pluriannuel d'investissement 2017-2022 du SIARNC recense les opérations principales suivantes :



Programme pluriannuel d'investissements



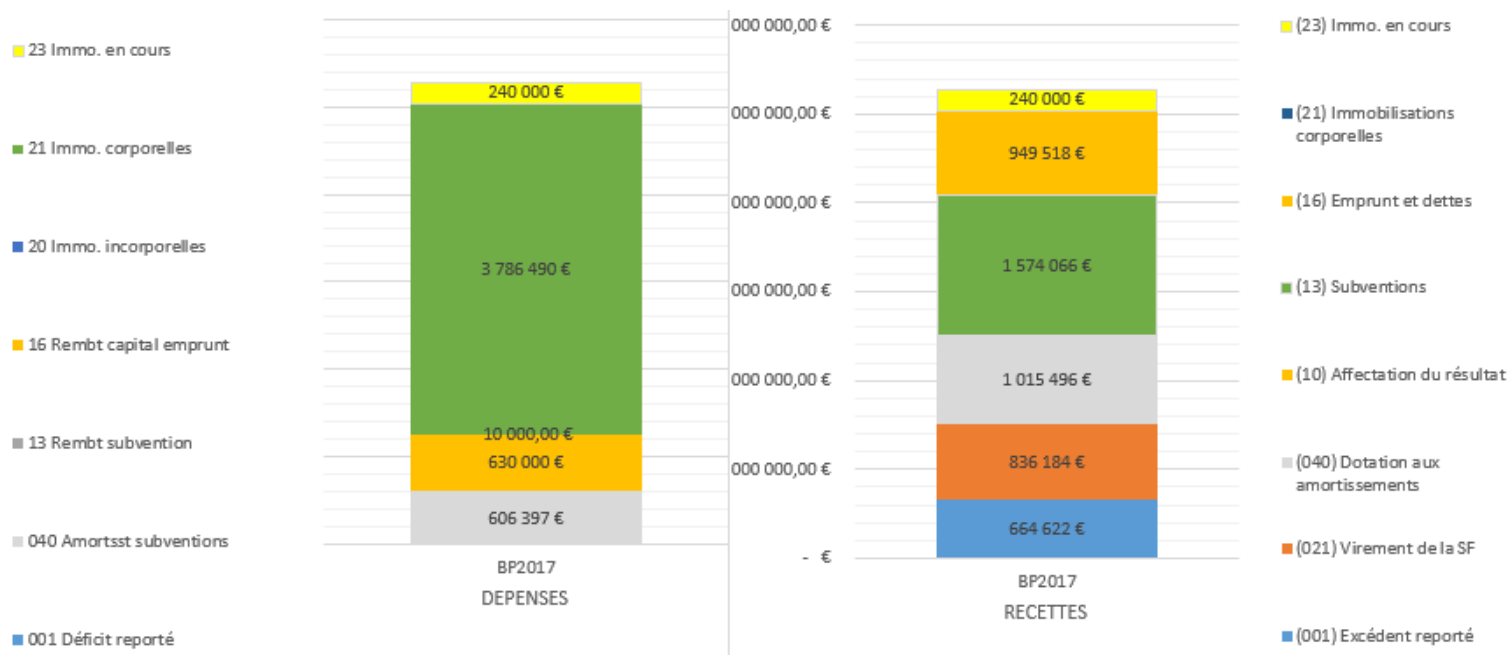
Conformément à cette programmation, le volume des dépenses d'équipement 2017 s'établit à 3,786 M€.



La fin de l'opération de construction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange coïncide avec le lancement de la restructuration de la station de Villiers Saint Frédéric et la programmation de travaux d'extension de collecteurs d'eaux usées.

- Section d'investissement 2017 recettes (5 280 886,74€) :

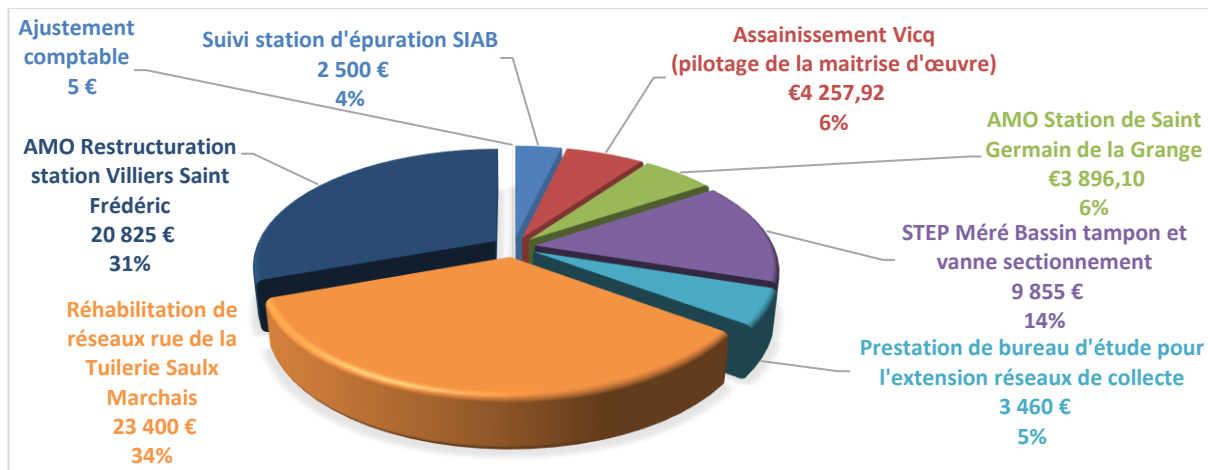
- L'excédent reporté de 2016 concourt au financement de la section d'investissement 2017. Il est inscrit
- un objectif de 1,574 M€ de recettes de subvention.
 - Le recours à l'emprunt à hauteur de 0,949 M€.



Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de voter par chapitre le budget primitif du budget principal Assainissement Collectif du SIARNC.**

BUDGET PRIMITIF REGIE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (2)

Le budget Régie de Maîtrise d'œuvre est essentiellement constitué d'honoraires correspondant au programme de travaux faisant l'objet de subventions ou d'une convention avec un maître d'ouvrage extérieur. Le volume de ce budget est de 68 199,02 € en 2017.

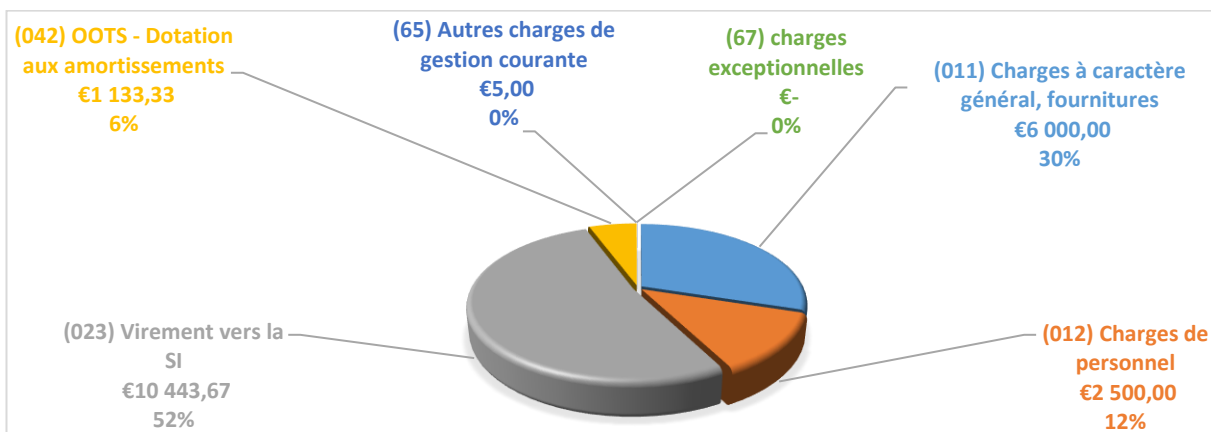


Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de voter par chapitre le budget primitif du budget de la Régie de Maitrise d'œuvre du SIARNC.**

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (3)

EXPLOITATION

Les dépenses de la section d'exploitation sont en progression de +1,5%, à 20 082,00 €, réparties comme suit :



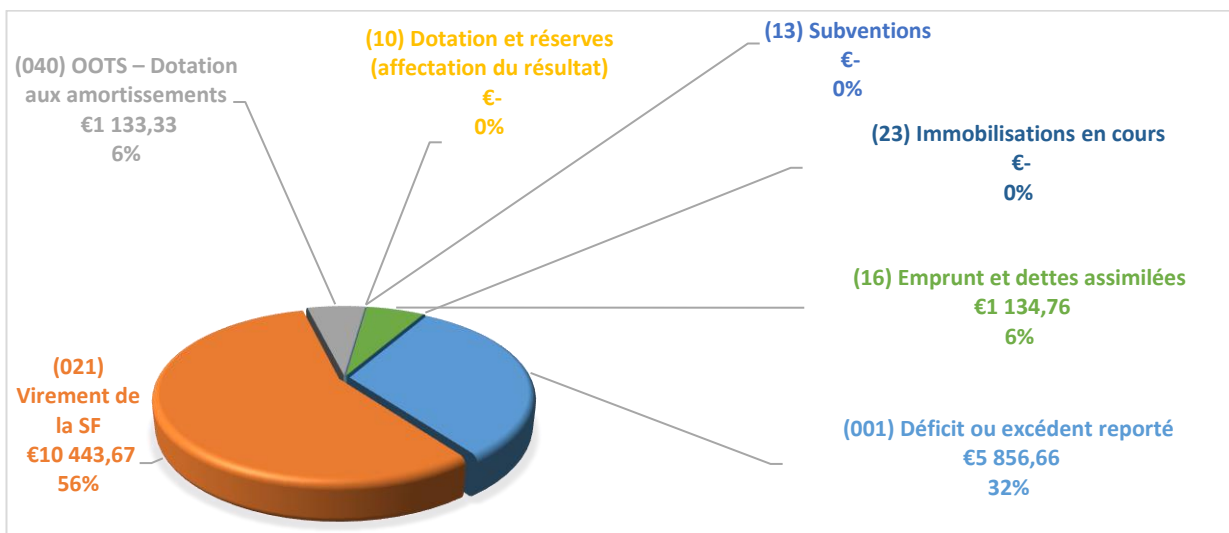
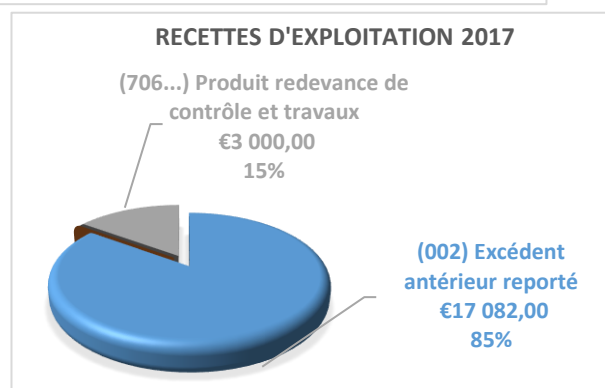
Les recettes sont constituées par l'excédent reporté et par le produit des redevances d'assainissement non collectif.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2017 ne comporte en dépense qu'une ligne (immobilisations corporelles). La compétence du service (pas de compétence entretien/travaux/réhabilitation) fait qu'il y a peu d'investissement, hormis les moyens du service (véhicule, logiciel métier).

Le volume global de la section d'investissement augmente mécaniquement du fait de l'augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (amortissement), pour atteindre 18568,42€ (soir +75%).

Les recettes de la section d'investissement 2017 sont réparties comme suit :



Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de voter par chapitre le budget primitif du budget Assainissement Non collectif du SIARNC.**

7. LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2016

La liste des marchés conclus au cours de l'année précédente doit être publiée au plus tard au 31 mars de l'année en cours (article 133 du Code des marchés publics).

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de prendre acte par délibération de cette liste (ci-jointe annexe 1).**

8. DEMANDE DE SUBVENTIONS AQUEx

L'Aide à la QUALité d'EXploitation (AQUEx) est perçue par le SIARNC sur présentation des moyens mis en œuvre dans l'exercice et le contrôle de son activité, ainsi que de la performance du système d'épuration des eaux usées. Le montant de l'AQUEx encaissé en 2016 est de 30180 € (années d'activité 2013 et 2014).

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de demander le renouvellement de « l'AQUEx » auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2017 pour l'année d'exploitation 2016.**

9. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CYBER RISQUE

Les cyber-risques sont les conséquences d'attaques sur les systèmes informatiques qui peuvent se matérialiser par le vol ou la destruction de données, ou prendre la forme du piratage d'un site officiel en diffusant des messages sans lien avec l'autorité publique, et ainsi atteindre l'image des institutions.

En complément des dispositifs assurantiels mutualisés déjà déployés (groupe IARD, contrat-groupe d'assurance statutaire, groupement assurance dommage-ouvrage), et afin d'accompagner les collectivités dans la couverture de ce nouveau risque (voir annexe 1), le ClG propose de participer à un groupement de commandes pour des contrats d'assurance cyber-risques.

L'objectif, en plus de mutualiser les coûts, est d'apporter une expertise sur un domaine très technique et de conduire efficacement les négociations avec les opérateurs, alors que les profils de risques et le niveau de maturité des systèmes de sécurité informatique peuvent être différents.

Participer à la mise en concurrence est un préalable pour bénéficier des propositions tarifaires obtenues, mais ne constitue pas un engagement de la collectivité, appelée à statuer au vu des résultats de l'appel d'offres groupé.

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **d'adhérer au groupement de commandes « Cyber risque » du ClG.**

10. RESSOURCES HUMAINES

A. MEDAILLE D'HONNEUR

La médaille d'honneur régionale, Départementale et communale est attribuée, sous certaines conditions, aux agents territoriaux. Elle comporte 3 échelons accordés en fonction de la durée des services accomplis (20 ans : médaille d'argent, 30 ans : médaille de vermeil, 35 ans : médaille d'or). La médaille récompense leurs compétences professionnelles et leur dévouement au service des collectivités territoriales.

Elle est attribuée sur dossier par arrêté préfectoral sous forme d'un diplôme rappelant les services pour lesquels les titulaires de la médaille sont récompensés.

A cette occasion, la collectivité peut verser aux agents une gratification dans le cadre de l'action sociale ainsi que l'attribution des décorations honorifiques sous la forme d'une médaille frappée et gravée.

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité moins une abstention (M. Sylvain DURAND, délégué de Villiers Saint Frédéric),

- **de mettre en place ce dispositif pour les agents du SIARNC méritants, présentant les conditions d'ancienneté requises,**
- **d'attribuer une gratification au personnel médaillé, sous condition d'être présent depuis au moins 5 ans dans la collectivité, à hauteur de :**
 - o **Argent (20 ans) : 200€**
 - o **Vermeil (30 ans) : 300€**
 - o **Or (35 ans) : 400€**

B. RECRUTEMENT

Faisant suite au départ de M. Daniel PERNEY, un recrutement est lancé au service réseau. Les postes budgétaires disponibles sont des postes de titulaire (adjoint technique, agent de maîtrise, technicien).

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a décidé, à l'unanimité, **de créer un poste d'agent contractuel indiciaire pour permettre le recrutement éventuel d'un agent non titulaire.**

11. COMPOSITION DE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Faisant suite au décès de Monsieur Laurent Charles, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres.

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a élu, à l'unanimité, **Madame Annie Gonthier, suppléante de la commission d'appel d'offres en remplacement de M. Laurent Charles.**

Composition de la CAO à compter du 16/02/2017

Président : Monsieur Claude MANCEAU

Membres titulaires :

M. Simon COULOMBEL, délégué de Méré au SIARNC,
Mme. Chantal BURGHOFFER, déléguée des Mesnuls au SIARNC,
M. Michel NOEL, délégué de Villiers le Mahieu au SIARNC,
M. Sylvain DURAND, délégué de Villiers Saint Frédéric au SIARNC,
M. Gérard BOË, délégué de Neauphle le Vieux au SIARNC,

Membres Suppléants :

M. Gérard BUISSON, délégué de Saint Rémy l'Honoré au SIARNC,
M. Denis GARDERA, délégué de Saulx-Marchais au SIARNC,
M. Jean-Pierre JULLIEN, délégué de Neauphle le Château au SIARNC,
Mme Annie GONTHIER, déléguée de Galluis au SIARNC,
Mme Sandrine VIROT, déléguée de Galluis au SIARNC.

12. COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

Faisant suite au décès de Monsieur Laurent Charles et de la démission de M. BOUCHER, il est proposé de procéder à l'élection de nouveaux membres de la Commission des travaux.

Où l'exposé de M. le Président, le Comité syndical a élu, à l'unanimité, **Monsieur Gérard BUISSON et M. Jean-Pierre JULLIEN, membres de la commission des travaux en remplacement de M. Laurent Charles et de M. Jacki BOUCHER.**

Composition de la Commission des travaux à compter du 16/02/2017

M. NOEL, délégué de Villiers le Mahieu au SIARNC, vice-Président en charge de la Commission,
M. Simon COULOMBEL, délégué de Méré au SIARNC,
M. Pierre BEHERAY, délégué de Bazoches sur Guyonne au SIARNC,
M. Gérard BUISSON, délégué de Saint Rémy l'Honoré au SIARNC,
M. Jean-Pierre JULLIEN, délégué de Neauphle le Château au SIARNC.

13. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

- Avancement de la procédure Marché Restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric,
- Actualité de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange,
- Actualité de la création du Syndicat de fusion des syndicats d'assainissement.

Séance levée à 19 h 30.

Le Président,

C. MANCEAU

**Article 133 du code des marchés publics 2006
liste des marchés conclus en 2016**

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 49 999

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant

MARCHES DE 210 000 à 999 999

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Réhabilitation de collecteur d'assainissement	15/12/2016	SFRE	91150	316 682,50 €

MARCHES DE FOURNITURES et SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 49 999

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Fourniture de Chlorure Ferrique petites STEP	04/04/2016	KEMIRA	67630	27 200,00 €
Reconnaitances géotechniques site Villiers Saint Frédéric	15/11/2016	SEMOFI	94290	29 804,00 €
Mission de coordination SPS	13/10/2016	DEKRA	87008	24 760,00 €

MARCHES DE 50 000 à 89 999

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant
Etude de faisabilité d'extension de collecteur	22/03/2016	AMODIAG	59121	58 848,00 €
Fourniture de chaux calcique	04/04/2016	Européenne Chaux et Liants	38300	52 920,00 €
Fourniture de Chlorure Ferrique	04/04/2016	KEMIRA	67630	88 725,00 €

ANNEXE 2

Le contrat d'assurance cyber : une solution complète de prise en charge des conséquences financières d'une cyberattaque

